

CONSTRUCTION D'UN ESPACE PEDAGOGIQUE (HALLE)
A L'ENSAP BORDEAUX

DCE

CCTP
LOT 06 – PEINTURE



Sommaire

LOT 06	PEINTURE	3
1.	GÉNÉRALITÉS	3
1.1.	DEFINITION DE LA PRESTATION	3
1.2.	DOCUMENTS TECHNIQUES	3
1.3.	RAPPEL DE PRESCRIPTIONS	4
1.3.1.	Note commune	4
1.3.2.	Montant de l'offre	4
1.3.3.	Installations de chantier et ouvrages dus par le présent lot pour le bon déroulé du chantier	4
1.3.4.	Etudes d'exécution	4
1.3.5.	Fin de chantier	4
1.4.	MISE EN OEUVRE	4
1.4.1.	Réception des supports et formes	4
1.4.2.	Etude et calculs de réalisation	5
1.5.	QUALITE DES MATERIAUX	5
1.5.1.	Généralités et essais peinture	5
1.5.2.	Produits	6
1.5.3.	Choix des peintures	6
1.5.4.	Signalétique	7
1.5.5.	Manutention / Protection	7
1.6.	NETTOYAGE	8
1.7.	LIMITES DE PRESTATIONS	8
2.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	11
2.1.	PROTOTYPES	11
2.1.1.	PT-LOT 06-N°1 : PROTOTYPE DE SIGNALÉTIQUE	11
2.1.2.	PT-LOT 06-N°2 : PROTOTYPE DE PEINTURES	11
2.2.	OUVRAGES PRÉALABLES	11
2.2.1.	ENDUITS PELLICULAIRES SUR PAROIS BETON	11
2.3.	PEINTURES MURALES	12
2.3.1.	PEINTURE MURALE SUPPORT PLÂTRE	12
2.3.2.	PEINTURE MURALE SUPPORT MACONNERIE	12
2.3.3.	PEINTURE MURALE SUPPORT BETON	13
2.3.4.	FINITION LASURE SUR BETON	14
2.4.	PEINTURE OU LASURE SUR SUPPORT BOIS	14
2.5.	PEINTURES EN PLAFOND	15
2.6.	PEINTURE DES OUVRAGES TECHNIQUES	16
2.7.	SIGNALÉTIQUE	16
2.7.1.	SIGNALÉTIQUE PMR SUR LES VITRAGES	16
2.8.	NETTOYAGE GÉNÉRAL	17
3.	PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	18
3.1.	PSE-LOT06-N°01 – PIGNON SUD ATELIER 05	18

LOT 06 PEINTURE**1. GÉNÉRALITÉS****1.1. DEFINITION DE LA PRESTATION**

Voir lot 00.

Le présent CCTP concerne les travaux du Lot N°06 PEINTURE à exécuter pour la construction d'une Halle pédagogique à l'ENSAP Bordeaux

L'entreprise, pour répondre au présent appel d'offre, s'assurera avoir pris la connaissance de l'ensemble des pièces du dossier d'appel d'offre mises à sa disposition et notamment du CCTP 00 « Généralités communes à tous corps d'état » regroupant l'ensemble des dispositions communes à tous les lots, ainsi que l'interaction entre ces derniers.

La localisation des ouvrages résulte des plans, coupes et détails établis par l'Architecte. Le présent descriptif complète ceux-ci pour ce qui concerne la nature des matériaux, leur mise en œuvre et leur qualité.

Le contenu des prix intègre tous les travaux et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite qualité des ouvrages, à leur respect des règles et normes de sécurité, à leur fixation dans les ouvrages concernés (scellements, platines, piétements, calfeutrements...).

1.2. DOCUMENTS TECHNIQUES

Voir Lot 00

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés, les normes, les avis techniques, notamment documents suivants, sachant que cette liste n'est pas limitative :

- NF DTU 59.1 Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais
- DTU 59.3 : Peintures de sols
- DTU 59.4 : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux

- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état :
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;
- le CCTG Travaux ;
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail et en particulier le décret du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les Maîtres d'ouvrages lors de la construction de lieux de travail ;

- le Code du travail ;
- d'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

1.3. RAPPEL DE PRESCRIPTIONS

1.3.1. NOTE COMMUNE

Les entrepreneurs devront vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

1.3.2. MONTANT DE L'OFFRE

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier complet d'appel d'offre, dont la liste des pièces est indiquée au lot 00.

1.3.3. INSTALLATIONS DE CHANTIER ET OUVRAGES DUS PAR LE PRESENT LOT POUR LE BON DEROULE DU CHANTIER

L'ensemble des prestations décrites au lot 00 comme étant à la charge du présent lot font parties du prix global et forfaitaire du présent lot.

1.3.4. ETUDES D'EXECUTION

Les études d'exécution de tous les ouvrages décrits et dus par le présent lot sont à la charge de la présente entreprise, et devront être conformes au lot 00.

1.3.5. FIN DE CHANTIER

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage un dossier complet des ouvrages exécutés tel que demandé au lot 00, ainsi que l'ensemble des tests, auto-contrôles, et essais demandés.

1.4. MISE EN OEUVRE

1.4.1. RECEPTION DES SUPPORTS ET FORMES

Voir lot 00

Avant toute exécution, et dans les délais indiqués au lot 00, l'entrepreneur devra la reconnaissance des supports et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

Il ne pourra pas, par la suite se prévaloir du mauvais état du support dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de son revêtement.

Pour tous les types de revêtement, les préparations de support (dépoussiérage, humidification si nécessaire, ragréage), les préparations des produits de collage, seront exécutées selon les spécifications des fabricants, des fournisseurs des revêtements et des avis techniques des produits.

1.4.2. ETUDE ET CALCULS DE REALISATION

Toutes les études d'exécution et la participation aux études de synthèse sont à la charge du présent lot pour ses ouvrages et compris dans le prix du présent marché de travaux.

1.5. QUALITE DES MATERIAUX

1.5.1. GENERALITES ET ESSAIS PEINTURE

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Concernant les mises en peinture, le présent lot devra réaliser sur panneau de 1.5x1.5m tous les essais de peinture demandés par l'architecte, avec le bon nombre de couche et les bonnes couleurs données par l'architecte sur le nuancier NCS (y compris couleur de la sous-couche), et le bon niveau de matité. Le nombre de ces essais est au choix de l'architecte jusqu'à validation des teintes par celui-ci. Une fois la teinte choisie par l'architecte, il pourra être demandé de réaliser in situ un essai sur la totalité d'un pan de mur d'un local choisi.

Concernant les essais de lasure sur voile béton, le présent lot devra réaliser sur voile béton destiné à être recouvert par un doublage à la fin du chantier tous les essais de lasure de 1.5x1.5m demandés par l'architecte, avec le bon nombre de couche et les bonnes teintes données par l'architecte, et le bon niveau de matité. Le nombre de ces essais est au choix de l'architecte jusqu'à validation des teintes par celui-ci.

Concernant la signalétique, pour la signalétique au pochoir, le présent lot devra réaliser des essais à la taille réelle, avec les bonnes couleurs de support et de signalétique (bon nombre de couche, bonne couleur choisie par l'architecte sur le nuancier NCS, et bon niveau de matité au choix de l'architecte) pour les signalétiques au pochoir in situ selon le support.

Pour les signalétiques en adhésif, le présent lot devra fournir les échantillons d'adhésif au couleurs et matières choisies par l'architecte.

Pour tous les lettrages en relief, le présent lot devra fournir des prototypes à la bonne échelle et bonne couleur ou matière des lettrage demandés au présent CCTP (1 lettre par type), compris fixation sur support. Toutes les fixations des signalétiques devront être invisibles.

Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisés pour l'exécution des travaux devront répondre aux impératifs de toutes les pièces du marché et de la réglementation et normalisation en vigueur.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités.

L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès-verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence.

Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP. L'entreprise doit dans son mémoire technique avoir explicitement indiqué la référence et la marque des matériaux et équipements qu'elle propose. Ce mémoire technique devient à la signature du marché une pièce contractuelle.

1.5.2. PRODUITS

ORIGINE

Toutes les peintures et revêtements muraux proviendront de fabriques connues et dans la mesure du possible du même fabricant.

COMPOSITION

La composition des peintures sera conforme aux Normes Officielles en vigueur au moment de l'exécution des travaux ; elle pourra faire l'objet de vérifications par des prélèvements en cours de chantier, comme prévu par le DTU.

LOGEMENT

Les peintures seront logées dans des bidons scellés en usine, Ces bidons ne seront descellés sur le chantier qu'au moment de leur emploi ; ils seront stockés dans un local fermant à clé, accessible à tout moment à l'architecte ou à ses représentants.

L'entrepreneur devra fournir aux architectes, sur leur demande, toutes justifications sur l'origine des produits employés et stockés sur le chantier.

1.5.3. CHOIX DES PEINTURES

Toutes les couleurs des peintures et lazures seront au choix de l'architecte sur le nuancier NCS (couches et sous-couches). Le niveau de matité des peintures sera également au choix de l'architecte.

Le présent CCTP fait référence principalement à des produits ZOLPAN.

L'entrepreneur titulaire du lot devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

Les descriptifs préconisent des matériaux et des équipements à faible impact sur l'environnement et la santé.

Ces produits devront autant que possible bénéficier d'un éco-label reconnu (NF Environnement, écolabel européen, Cygne Blanc, Ange Bleu ou autres).

Il est bien entendu que l'entreprise pourra proposer tout matériau de technique équivalente.

L'entreprise est tenue d'informer l'architecte sur les produits qu'elle compte utiliser.

Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.

L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

1.5.4. SIGNALETIQUE

Documents de référence

Les travaux de signalétique seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des décrets et arrêtés ministériels, des normes françaises éditées par l'AFNOR, des Cahiers des Clauses Spéciales DTU, du Cahier des clauses générales applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment approuvé et modifié. Les travaux de signalétiques doivent également être conforme au cahier de signalétique inclus au présent marché de travaux.

Réception des supports

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports sur lesquels il devra effectuer ses travaux. Cette réception devra se faire de manière contradictoire avec les entrepreneurs ayant réalisés les dits supports. En cas de contestation, l'entrepreneur devra en aviser le maître d'œuvre, par écrit et dans les plus brefs délais. Tout début de travaux équivaldra à une acceptation sans réserve des supports, l'entrepreneur conservant l'entière responsabilité du résultat final des travaux qu'il aura effectué.

Qualité des matériaux

Les adhésifs utilisés doivent être haute tenue et haute résistance et adaptés à leur utilisation : intérieur, extérieur, nature de supports, etc. et par ex :

Sur support métallique : peinture époxy

Sur support bois ou pvc : peinture polyuréthane

Sur support béton brut ou peint

Tous les adhésifs devront être de couleur, texture et matité au choix de l'architecte.

Fixations

Les adhésifs utilisés doivent être haute tenue et haute résistance et leur qualité adaptée à leur utilisation (intérieur, extérieur et/ou en fonction des supports).

Toutes les fixations de tous les ouvrages de signalétique et notamment et les signalétiques en relief devront être invisibles

1.5.5. MANUTENTION / PROTECTION

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur. Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception et devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

1.6. NETTOYAGE

Les sols seront livrés par le gros œuvre aux entrepreneurs de second œuvre nettoyés, exempts de toutes traces de mortier ou de plâtre, soigneusement balayés.

Pour les mises en peinture dans des locaux ayant un revêtement de sol spécifique, les lots en charge des revêtements de sol doivent également réaliser avant la mise en peinture un nettoyage de leur sol pour qu'il ne reste aucune trace de colle ou autre. **Le présent doit pour tous les locaux et avant toute mise en peinture un parfait dépoussiérage à l'aspirateur et un nettoyage des sols.**

Chaque entrepreneur intervenant sur le chantier devra toujours, immédiatement après exécution de ses travaux dans un local ou groupe de locaux donnés, procéder à l'enlèvement des gravois de ses travaux et au balayage des sols.

Chaque entrepreneur aura à sa charge la sortie de ses gravois, le tri et le stockage de ces derniers aux emplacements prévus à cet effet.

Il sera formellement interdit de jeter les gravois par les ouvertures en façade, et devront toujours être sortis soit par goulotte, soit en sacs ou par seaux.

En résumé, le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté, et chaque entrepreneur devra prendre ses dispositions à ce sujet. Voir lot 00.

Dans le cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, le maître d'œuvre et / ou le maître d'ouvrage pourront à tout moment faire procéder, par le titulaire du Lot n°01 : Gros œuvre ou par une entreprise extérieure de leur choix, au nettoyage et sortie de gravois, les frais en seront supportés par l'entrepreneur en cause ou, dans le cas où le responsable ne pourra être défini, ils seront portés au compte prorata.

1.7. LIMITES DE PRESTATIONS

Voir lot 00

L'entrepreneur se mettra en rapport avec les titulaires des autres lots pour assurer une parfaite finition de ses ouvrages.

L'entreprise examinera attentivement les CCTP de tous les corps d'état.

L'entreprise aura à prévoir la totalité de ses travaux nécessaires au parfait achèvement et fonctionnement de ses ouvrages à l'exception de certains travaux qui seront réalisés par les autres corps d'état. Notamment et sauf stipulations contraires, les travaux dus aux autres entreprises seront, en particulier :

Avec le lot « gros-œuvre » :

- Lasure des ouvrages béton à la charge du lot peinture
- Enduit GS et mise en peinture des ouvrages béton peint et/ou maçonneries peintes à la charge du présent lot
- La réception des supports devant être mis en peinture sera faite entre le lot gros-œuvre et le lot peinture. Toutes les reprises de support jugées non satisfaisantes sont à la charge du lot n°01

Avec le lot « Charpente » :

- Le traitement anti-corrosion de tous les ouvrages de charpente intérieurs et extérieurs est à la charge du lot charpente
- Le traitement feu réglementaire de ouvrages de charpente est à la charge du lot charpente.
- Mise en peinture des pièces de charpente visibles intérieurs et extérieurs à la charge du lot peinture.
- Le traitement fongicide et insecticide de tous les bois intérieurs et extérieurs de charpente est à la charge du lot charpente
- La stabilité feu par massivité des ouvrages de charpente bois est à la charge du lot charpente.
- La mise en peinture par lasure de tous les bois de charpente visibles (compris bouchonnages bois) est à la charge du lot charpente
- Le traitement et la peinture des tranches des pièces d'assemblage des charpentes bois est à la charge du lot charpente

Avec le lot « menuiseries métalliques » :

- Joint silicone entre les portes métalliques et les ouvrages peint, à la charge du lot peinture.
- La peinture des huisseries métalliques et des portes est à la charge du lot menuiseries métallique.

Avec le lot « menuiseries bois » :

- Le traitement ignifuge et les vernis des panneaux bois acoustiques, des panneaux bois contreplaqué, et des carrelats bois est à la charge du lot menuiserie bois
- La peinture des huisseries bois (compris impression avant pose) et des portes est à la charge du présent lot, sauf indications contraires dans le CCTP de ce lot.
- La peinture des chants des portes est à la charge du présent lot.
- La peinture de toutes les portes non stratifiées est à la charge du présent lot.
- La peinture des plinthes bois (compris impression avant pose) est à la charge du lot peinture
- Fourniture et pose Signalétique sur les cloisons compactes, et sur toutes les portes par le lot peinture, compris toute fixation spéciale à adapté selon le support.
- Joint silicone entre les menuiseries bois et les ouvrages peint sur du plâtre, ou carrobriac à la charge du lot peinture.
- Joint silicone entre les menuiseries bois et les ouvrages lasurés sur béton, à la charge du lot peinture.
- Joint silicone entre les menuiseries bois et les ouvrages sur béton non peint ou lasuré, à la charge du lot peinture.
- La peinture de toutes les trappes bois ou plâtre, compris chants non visibles, et compris recalage des trappes parfaitement au nu des supports dans lesquels elles sont intégrées après mise en peinture, sont dues par le lot peinture.
- La peinture, lasure ou vernis de tous les meubles en bois brut (meuble circulation / Halle) est à la charge du lot menuiserie bois.

Réception des ouvrages d'autres corps d'état :

Après réalisation des ouvrages et du nettoyage général des zones d'intervention, une réception des supports aura lieu en présence des lots "Gros-Oeuvre", "Menuiseries Bois", et du maître d'œuvre.

L'entrepreneur du présent lot ne pourra pas, par la suite se prévaloir du mauvais état du support dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de son revêtement, aussi toute malfaçon concernant le support, devra être signalée à ce moment-là.

Travaux divers à la charge du présent lot :

L'entrepreneur du lot peinture se mettra en rapport avec les titulaires des autres lots pour assurer une parfaite finition de ses ouvrages, en particulier en ce qui concerne le raccordement avec les autres matériaux de revêtement, les raccords au pourtour des passages de canalisations ou autres, l'épaisseur des réservations, etc.

Il devra tous les rechapies nécessaires.

La présente entreprise examinera attentivement les CCTP de tous les corps d'état pour vérifier les types de supports à peindre et les interfaces avec ceux-ci.

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise devra en outre, et en coordination avec les autres lots :

- La réception de l'état des supports (propreté, planéité, état de surface, humidité), en présence de la maîtrise d'œuvre ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, engins, échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation.
- La reconnaissance des subjectiles et supports, telle qu'elle est définie dans les normes ;
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux ;
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages ;
- En l'absence de prescriptions, c'est l'état de finition B qui est retenu.
- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- La fourniture et pose de tous les accessoires liés aux revêtements.
- Les traitements de préservation et les protections imposés par le cahier des clauses techniques.
- L'enlèvement des protections provisoires des ouvrages. Si, à la demande d'un autre corps d'état, ces protections provisoires sont maintenues, leur enlèvement n'est pas dû par l'entreprise.
- L'enlèvement des déchets générés par l'entreprise.
- Le dépoussiérage et le brossage du support ainsi que le rebouchage éventuellement nécessaire avant tout enduit.
- Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds et sols, etc. et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.

Le lot peinture doit la préparation et la mise en peinture de tous les calfeutrements, après réception du support auprès du lot concerné.

Le présent lot doit la peinture de toutes les canalisations apparentes du projet, chemins de câbles, suspentes et supports des gaines, canalisation et matériel...

Est inclus dans le présent lot la possibilité d'intervenir en plusieurs fois sur une même mise en peinture (exemple couche de préparation, puis couches de finition...).

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1. PROTOTYPES

2.1.1. PT-LOT 06-N°1 : PROTOTYPE DE SIGNALÉTIQUE

Fourniture et mise en œuvre in situ d'un prototype de signalétique PMR en façade de la Halle
Signalétique particulière selon demande architecte.

Suivant les indications du CCTP LOT 00 et de son annexe « Liste des prototypes »

Localisation

Au choix du maître d'œuvre

2.1.2. PT-LOT 06-N°2 : PROTOTYPE DE PEINTURES

Prototypes de 2m x 2m de tous les types de peintures (Intérieure Halle, extérieure Halle, intérieure Atelier 05), Trois essais possibles pour chaque localisation.

Teinte et aspect au choix de l'architecte selon présentation préalable d'échantillons.

Suivant les indications du CCTP LOT 00 et de son annexe « Liste des prototypes »

Localisation

Au choix du maître d'œuvre

2.2. OUVRAGES PRÉALABLES

2.2.1. ENDUITS PELLICULAIRES SUR PAROIS BETON

Support : voile béton et maçonneries destinés à être peints

Fourniture et application d'un enduit de projection lissé, travaux comprenant notamment :

- Préparation des supports (brossage, grattage, bouchage des trous de bullage et microfissures, reprise des balèbres)
- Enduit de projection garnissant de débullage et de finition
- Application : manuelle et mécanisée en 2 passes successives croisées.
- L'enduit recouvre complètement les surfaces à traiter qui doivent être parfaitement lisses et unies, les pores et cavités éventuels étant impeccablement remplis.

Localisation

Suivant plan de repérage des finitions, pour les parois repérées « Peinture sur béton »

2.3. PEINTURES MURALES

2.3.1. PEINTURE MURALE SUPPORT PLÂTRE

Support : doublages plâtre

Réalisation d'une laque acrylique mate des établissements ZOLPAN référence Ondilak Classic Mat ou techniquement équivalent comprenant :

- Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application
- Travaux préparatoires selon l'état du support comprenant :
 - o Egrenage
 - o Brossage
 - o Ponçage
 - o Lavage à l'eau ammoniacquée
 - o Dépoussiérage soigné
- Une couche d'impression type Maoline ou techniquement équivalent
- Deux couches de peinture laque mate en phase aqueuse type ONDILAK CLASSIC MAT des Etablissements Zolpan ou techniquement équivalent

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Lessivable

Certification NF Environnement

Emissions dans l'air intérieur : A+

Teinte au choix de l'architecte

Localisation

Selon plan de repérage des finitions de mur, parois repérées « peinture sur paroi »

2.3.2. PEINTURE MURALE SUPPORT MACONNERIE

Support : cloisons maçonnées

Réalisation d'une laque acrylique mate des établissements ZOLPAN référence Ondilak Classic ou techniquement équivalent comprenant :

- Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application
- Travaux préparatoires selon l'état du support comprenant :
 - o Brossage
 - o Lavage à l'eau ammoniacquée
 - o Dépoussiérage soigné

- Application d'un enduit G.S. en deux passes
- Une sous-couche d'accrochage à base acrylique aqueuse Ondine ou techniquement équivalent
- Deux couches de peinture laque mate en phase aqueuse type ONDILAK CLASSIC des Etablissements Zolpan ou techniquement équivalent

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Lessivable

Certification NF Environnement

Emissions dans l'air intérieur : A+

Teinte au choix de l'architecte

Localisation

Selon plan de repérage des finitions de mur, parois repérées « peinture sur maçonnerie »

2.3.3. PEINTURE MURALE SUPPORT BETON

Support : Voile béton + enduit pelliculaire

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture de finition conformément aux normes et DTU, travaux comprenant :

- Réalisation de tous les travaux préparatoires nécessaires, des enduisages et des travaux d'apprêt y compris enduit repassé si nécessaire, conformément au DTU 59.1
 - o Egrenage
 - o Brossage
 - o Ponçage
 - o Lavage à l'eau ammoniacuée
 - o Dépoussiérage soigné
- Application d'un enduit G.S. en deux passes sur tous les supports béton
- Application d'une peinture de finition en deux couches minimum.
- Y compris tous accessoires et sujétions de mise en œuvre.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Lessivable

Brillance : satin brillant au choix de l'architecte

Teinte au choix de l'architecte, possibilité de panachage d'un ouvrage à l'autre

Nota : Suivant choix et repérage de l'architecte, les parois béton des locaux pourront être finis lasurés

Localisation

Selon plan de repérage des finitions de murs, l'ensemble des voiles béton repérés « peinture sur béton »

2.3.4. FINITION LASURE SUR BETON

- Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application
- Travaux préparatoires selon l'état du support comprenant :
 - o Dépoussiérage, brossage, et lavage eau surpressée suivant nécessité
 - o Séchage

Deux couches de lasure en phase aqueuse type KUBIK'O des Ets LA SEIGNEURIE ou équivalent, lasure pour béton aux polymères méthacryliques.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Aspect : niveau d'opacité ou brillance au choix de l'architecte

Teinte au choix de l'architecte

2.4. PEINTURE OU LASURE SUR SUPPORT BOIS

Sauf avis contraire dans le CCTP tous les éléments en bois seront peints (huisseries bois, plinthes bois, chants de portes), les meubles bois seront traités par le lot menuiseries bois.

Réalisation d'une peinture satinée à base de résine acrylique à fines particules des établissements ZOLPAN référence Zolpabois Acryl ou techniquement équivalent comprenant :

- Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application
- Travaux préparatoires selon l'état du support comprenant
 - o Décontamination éventuelle à l'aide d'un nettoyant biocide en solution aqueuse de type Fongimousse Plus des établissements Zolpan ou techniquement équivalent
 - o Dégraissage au diluant cellulosique
 - o Egrenage
 - o Ponçage, brossage
 - o Raclage des exsudats de résine
 - o Dépoussiérage soigné
- Deux couches de peinture à base acrylique ZOLPABOIS ACRYL des établissements Zolpan ou techniquement équivalent

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Certification NF Environnement

Emissions dans l'air intérieur : A+

Teinte au choix de l'architecte, avec possibilité de panachage d'un ouvrage à l'autre.

Localisation

Selon plan de repérage des finitions de mur, ensemble des ouvrages bois et des huisseries bois (selon carnet de portes)

2.5. PEINTURES EN PLAFOND

Réalisation d'une peinture acrylique dépolluante mate des établissements ZOLPAN référence Ondi Pur Mat ou techniquement équivalent comprenant :

- Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application
- Travaux préparatoires selon l'état du support comprenant :
 - o Egrenage
 - o Brossage
 - o Ponçage
 - o Lavage à l'eau ammoniacée
 - o Dépoussiérage soigné
- Application d'un enduit G.S. en deux passes sur tous les supports béton
 - Une couche d'impression type PRIM'AIR ou techniquement équivalent
 - Deux couches de peinture acrylique dépolluante type d'ONDI PUR MAT des Etablissements Zolpan ou techniquement équivalent

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Lessivable

Certification NF Environnement

Emissions dans l'air intérieur : A+

Teinte au choix de l'architecte

Localisation :

Suivant plans de repérage des finitions des plafonds, ensemble des plafonds en plaque de plâtre

2.6. PEINTURE DES OUVRAGES TECHNIQUES

Réalisation d'une laque acrylique mate des établissements ZOLPAN référence Ondilak Satin ou techniquement équivalent comprenant :

- Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application
- Travaux préparatoires selon l'état du support comprenant
 - o Dégraissage
 - o Grattage
 - o Epoussetage
 - o Dépoussiérage soigné
- Une sous-couche d'accrochage à base acrylique aqueuse Ondine
- Deux couches de laque satinée en phase aqueuse type ONDILAK SATIN des établissements ZOLPAN ou techniquement équivalent

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Certification NF Environnement

Emissions dans l'air intérieur : A+

Teinte au choix de l'architecte

Localisation

Ensemble des gaines et réseaux laissés apparents

2.7. SIGNALÉTIQUE

2.7.1. SIGNALETIQUE PMR SUR LES VITRAGES

L'entreprise devra la mise en place de bandes contrastées en adhésifs des Ets Réflexiv ou techniquement et architecturalement équivalent, sur les vitrages pour signalisation déficient visuel conformément à la réglementation PMR, compris nettoyage des vitrages et toutes sujétions de réalisation.

La signalétique sera disposée et conçue conformément aux réglementations PMR en vigueur.

Modèle et motif : selon design de l'architecte

Une bande à 1.10 m et 1.60 m.

Finition : couleur et niveau de matité au choix de l'architecte

Localisation : Façades accessibles PMR de la Halle

2.8. NETTOYAGE GÉNÉRAL

L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier vers les bennes prévues à cet effet.

Les nettoyages intérieurs de mise en service seront réalisés par l'entreprise titulaire du présent, en deux phases :

- 1 Nettoyage complet avant les opérations préalables à la réception ;
- 1 Nettoyage complet avant la réception ;

Ensemble des prestations comprenant :

- Le nettoyage complet de toutes les menuiseries extérieures compris vitrage intérieur et extérieur
- Le grattage, l'enlèvement de toutes tâches de peinture, plâtre, ciment, colle... sur tout support
- L'aspiration et le nettoyage à la serpillère humide de l'ensemble des revêtements de sols de tous les locaux
- Le dépoussiérage et le nettoyage de l'ensemble des revêtements muraux (peinture, habillages, faïences)
- Le nettoyage à l'éponge humide des appareils sanitaires et de chauffage compris robinetterie, canalisation
- Le nettoyage des miroirs
- Le nettoyage de l'appareillage électrique
- L'élimination de tous les résidus des films de protection
- Le dépoussiérage des plinthes, rebords de fenêtres, mobiliers
- Le dépoussiérage des plafonds modulaires
- L'élimination de toutes traces de doigts sur les portes, huisseries, béquilles, poignées, verrous et tous systèmes de fermeture de portes
- La mise en place de tapis de sols aux entrées usitées compris leur entretien et nettoyage à partir de l'intervention du peintre et jusqu'en fin de chantier

Les fournitures (solvants, décapants,...) sont à la charge du présent lot.

L'entrepreneur devra par la même occasion effectuer toutes les retouches nécessaires.

L'entreprise ne doit pas :

- Le nettoyage des toitures (à charge du lot Couverture)
- Le nettoyage des façades extérieures (à la charge du lot gros-œuvre)
- Le nettoyage des menuiseries extérieures et vitrages reste à la charge du lot menuiseries métalliques
- Le nettoyage des extérieurs (à charge du lot Gros-œuvre et VRD)
- Le nettoyage des réseaux (gainés de ventilation, tuyauterie...) (à charge des lots concernés)

Les procédés mis en œuvre ne devront pas dégrader les ouvrages nettoyés dans leur fonctionnement et leurs états de surface, pour cela, l'entreprise est tenue de récupérer les fiches d'entretien des matériaux auprès de chaque intervenant.

La Maîtrise d'Œuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.

Le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.

3. PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

3.1. PSE-LOT06-N°01 – PIGNON SUD ATELIER 05

Les travaux concernent la préparation des supports et la remise en peinture du pignon de façade Sud de l'atelier 05 existant donnant sur la Halle, comprenant l'ensemble des prestations nécessaires à une parfaite finition.

Peinture de l'ensemble du pignon jusqu'à la couverture existante

Support : Voile béton peint et enduit existant

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Finition :

Classe de finition B

Lessivable

Brillance : satin brillant au choix de l'architecte

Teinte au choix de l'architecte, possibilité de panachage d'un ouvrage à l'autre.

NOTA : Les triangles existants peints en noir seront conservés, repris et/ou adaptés.

Localisation : Pignon sud Atelier 05